Chambres de Métiers et de l'Artisanat

Isère

PRESTATIONS RELATIVES A LA REALISATION DU JOURNAL DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'ISERE

CAHIER DES CHARGES

DATE LIMITE DE RECEPTION DES PROPOSITIONS

Le 22 septembre 2017
à onze heures (11h)

ARTICLE 1 - LE CONTEXTE

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère (CMA Isère) réalise un journal, Artisanat 38, à destination des 28 000 artisans de l'Isère.

Ces artisans sont situés sur l'ensemble du département de l'Isère et oeuvrent dans 4 secteurs d'activité (alimentation, bâtiment, production et services).

Le journal est le lien privilégié entre la CMA Isère et les artisans. Une fois par trimestre, ils le reçoivent gratuitement dans leur entreprise.

Le journal est à l'image de la CMA Isère et des artisans.
Il :
- véhicule une image moderne de l'artisanat, de l'économie de proximité,
- montre une vision moderne des métiers et des filières de formation,
- véhicule les valeurs de l'artisanat : professionnalisme, expertise, proximité,
- est riche d'informations utiles aux artisans.

La CMA Isère souhaite maintenir la maquette existante et la ligne éditoriale du magazine. Elle souhaite garder l'identité actuelle du magazine.

Les numéros d'Artisanat 38 déjà parus sont disponibles sous format PDF sur le site internet de la CMA Isère : www.cma-isere.fr, en page d'accueil : rubrique Revue de l'artisanat / voir tous les numéros.

ARTICLE 2 - NOMS, ADRESSES ET POINTS DE CONTACTS

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'ISERE
ZAC Bouchayer-Viallet
20 rue des Arts et Métiers
CS 20055
38026 GRENOBLE Cedex 1
Tél. : 04.76.70.82.09 – Fax : 04.76.70.82.59

Contact **:**
Audrey STIMAMIGLIO
audrey.stimamiglio@cma-isere.fr
Tél. : 04.76.70.82.69

Adresse à laquelle les offres doivent être remises ou adressées :

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'ISERE
M. LE PRESIDENT
« Marché public relatif à la réalisation du journal de la CMA Isère »
ZAC Bouchayer-Viallet
20 rue des Arts et Métiers
CS 20055
38026 GRENOBLE Cedex 1

ARTICLE 3 - LES PRESTATIONS A FOURNIR

Le marché est structuré en quatre (4) lots :
Lot 1 : Conception, exécution
Lot 2 : Impression, routage
Lot 3 : Photographie
Lot 4 : Rédaction

ARTICLE 4 – DESCRIPTION DU MARCHE

4.1. Lot 1 : Conception, exécution

Les prestations attendues sont :
- Reprise de la maquette existante : magazine 20 pages, format fini : 215 x 285 mm à la française. La CMA Isère souhaite maintenir la maquette existante et la ligne éditoriale du magazine. Elle souhaite garder l'identité actuelle du magazine.
- Mise en page de 4 numéros par an sur la base de textes et de visuels de reportage fournis : prévoir 3 BAT par numéro.
- Réalisation, par numéro, de 2 à 3 illustrations (y compris illustrations du dossier) et éventuellement utilisation de visuels libres de droit.
- Relecture de l'intégralité du document.

Les livrables à remettre pour chaque numéro sont :
- Les fichiers natifs sur CD
- Un fichier PDF Haute Définition à transmettre à l'imprimeur
- 2 fichiers spécifiques pour le site Internet :
  - 1 PDF page à page du journal
  - 1 image de la une en jpeg format 101x140 pixels (72 dpi RVB)

Il faut prévoir par numéro :
- Une réunion préparatoire pour le sommaire : participation à l'élaboration du chemin de fer, du rubricage, … Cette réunion est impérative sur place, dans les locaux de la CMA Isère à Grenoble, à une date définie par cette dernière.
- Une réunion pour le lancement du dossier : transmission des textes et des photographies, vérification du chemin de fer et rubricage. Cette réunion est impérative sur place, dans les locaux de la CMA Isère à Grenoble, à une date définie par cette dernière.
- La relecture du document final pour corrections orthographiques et grammaticales.
- La gestion du planning d'impression.

Votre réponse doit :
- mentionner le planning (nombre de jours) nécessaire pour la réalisation d'un numéro à compter de la date de remise des éléments (textes et photos / iconographie).
- inclure des illustrations d'articles et de dossiers réalisés pour d'autres magazines sur des thématiques similaires afin de choisir le style artistique.
- inclure des journaux/magazines réalisés afin de s'assurer des choix de montage et de rubricage.
- inclure une note de méthodologie de travail, détailler les préconisations mises en place pour le montage et le rubricage.

4.2. Lot 2 : Impression, façonnage et routage

Le prestataire doit impérativement assurer les prestations d'impression, de façonnage et de routage.

Les prestations attendues sont :

L'**impression/façonnage du journal** :
- 20 pages
- quadri recto et verso
- 28 000 exemplaires : 4 fois par an - environ un numéro par trimestre, prévoir le 1 000 de plus
- format fini : 215 x 285 mm à la française
- façonnage : piquées 2 points métal
- papier : couverture Cyclus offset 115 g et intérieur Cyclus offset 115 g
- fichiers PDF Haute Définition fournis
- livraison : franco de port chez le routeur et franco de port à la CMA Isère à Grenoble du reliquat non routé
- BAT imprimeur : traceur papier livré à la CMA Isère à Grenoble.

et le **routage du journal** :
- Base de routage :
- 3 à 4 fichiers Excel fournis
- 27 000 exemplaires
- Mise sous film unitaire
- Adressage par jet d'encre sur blister, film plastique, affranchissement et dépôt poste

Votre réponse doit :
- mentionner le délai (nombre de jours) nécessaire pour la réalisation d'un numéro à compter de la remise des fichiers d'impression en haute définition. Préciser le nombre de jours pour l'impression/façonnage et le nombre de jours pour le routage.
- inclure des exemplaires de magazines imprimés sur papier Cyclus
- inclure des exemplaires de magazines sous blister adressés
- justifier du label Imprim'Vert ou équivalent
- présenter le site d'impression et de routage
- préciser pour chacun des postes, le montant en euros HT de l'impression/façonnage d'un côté et du routage de l'autre.
  Les prix s'entendent hors coût d'affranchissement, payé directement à la Poste par la CMA Isère
- Prévoir le montant en euros HT pour le 1 000 de plus en impression/façonnage et en routage

4.3. Lot 3 : Photographie

La prestation attendue est :
- Des reportages photographiques sur le département de l'Isère : une dizaine de photographies est à prévoir pour chaque reportage. Les prises de vue ont lieu en entreprise, sur les sites de la CMA Isère, chez ses partenaires, ...

- Des prises de vues :
  - base 4 numéros par an
  - base 6 reportages photographiques par numéro environ comprenant une dizaine de prises de vue par reportage : portrait (mise en avant du métier, du geste, transmission des savoirs), dossier, pages EFMA, prise de parole, …
    Il est demandé des photographies mettant en valeur l'artisan dans son environnement de travail et montrant des personnes les plus naturelles possibles.
  - photos de « Une » (prévoir 3 propositions minimum)

- Des retouches d'images
- La livraison des reportages photographiques sur CD, avec planches contacts couleur, à la CMA Isère à Grenoble sur rendez-vous

Il faut prévoir par numéro :
- Une réunion préparatoire pour le brief à la CMA Isère à Grenoble. Cette réunion est impérative sur place, dans les locaux de la CMA Isère à Grenoble, à une date définie par cette dernière.
- La gestion des prises de rendez-vous auprès des chefs d'entreprise ou autres contacts
- La gestion des droits à l'image (autorisation fournie par la CMA Isère à remettre lors de la livraison des photographies à la CMA Isère)

Votre réponse doit :
- mentionner le délai (nombre de jours) nécessaire pour réaliser l'ensemble des prises de vue à partir de la réunion préparatoire.
- Inclure des exemples de reportages photographiques (Une, portrait, dossier, article, …)
- justifier d'une bonne connaissance du monde de l'artisanat
- justifier d'une bonne connaissance du monde consulaire
- préciser le montant en euros HT par numéro pour la prestation en incluant les frais de déplacement.

4.4. Lot 4 : Rédaction

Les prestations attendues sont la rédaction de la totalité du journal
(soit 17 pages hors 3 pages : 1er, 3ème et 4ème de couverture) sur la base suivante par numéro :
- environ 10 brèves
- 1 dossier (contenu et interviews)
- 5 à 7 articles sur interviews
- 4 à 5 articles de fond
- 1 page formation d'après fiches techniques ou interviews
- la livraison des textes impérativement sans fautes d'orthographe ou grammaticales
- la relecture du premier BAT transmis par la CMA Isère

La pagination est stable par numéro. Le calibrage est défini, mais peut varier à la marge en fonction des numéros et des sujets.

Il faut prévoir par numéro :
- Une réunion préparatoire pour le sommaire à la CMA Isère à Grenoble : participation à l'élaboration du chemin de fer, du rubricage, aide au choix de l'angle des sujets, … Cette réunion est impérative sur place, dans les locaux de la CMA Isère à Grenoble, à une date définie par cette dernière.
- La gestion des prises de rendez-vous auprès des différents interlocuteurs : chefs d'entreprise, partenaires, collaborateurs de la CMA Isère, …
- Les interviews sont réalisées en extérieur sur le département de l'Isère : prévoir 8 à 10 déplacements sur l'Isère.

Votre réponse doit :
- mentionner le délai de livraison des textes (le nombre de jours) nécessaire pour la réalisation d'un numéro à partir de la réunion de sommaire et de la remise des éléments
- justifier d'une bonne connaissance du milieu consulaire
- justifier d'une bonne connaissance du monde de l'artisanat
- inclure une note de méthodologie de travail
- intégrer différents textes rédigés (brèves, dossiers, articles, …) pour montrer votre style d'écriture et le choix des angles de rédaction
- préciser le montant en euros HT par numéro pour la prestation en incluant les frais de déplacement.

ARTICLE 5 – CESSION DES DROITS

Les prestations pour les lots 1, 3 et 4 sont tous droits cédés à la CMA Isère pour la durée du droit d'auteur, tous territoires, tous supports (papier et numérique), toutes finalités (y compris éventuellement publicitaires).

Pour le lot 3 : à l'appréciation du diffuseur, il pourra être procédé à tout recadrage, détourage ou autres modifications techniques inhérentes au support.

ARTICLE 6 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

En application de l'article L131-3 du code de la propriété intellectuelle, le titulaire cède à la CMA Isère, à titre exclusif et transférable, tous les droits de propriété intellectuelle, notamment les droits de reproduction, de représentation, de diffusion et d'adaptation des documents qu'il réalisera dans le cadre du présent marché.

Le titulaire garantit la CMA Isère contre toute revendication que pourrait lui intenter, à l'occasion de l'exercice des droits lui étant consentis par le présent contrat, toute personne susceptible de pouvoir prétendre à un droit quelconque sur la prestation.

Le titulaire ne peut faire aucun usage commercial du résultat des prestations, objet du présent marché, sans l'accord préalable de la CMA Isère.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITES – ASSURANCE

7.1 Responsabilités

Le titulaire assume l'entière responsabilité de la bonne exécution des prestations.
En conséquence, il est seul responsable des dommages que la mauvaise exécution des prestations peut causer :

- A son personnel, aux agents appartenant au pouvoir adjudicateur ou à des tiers ;
- A ses biens, aux biens appartenant au pouvoir adjudicateur ou à des tiers.

7.2 Assurances

Le titulaire devra justifier, avant tout commencement d'exécution, qu'il est titulaire d'une assurance garantissant sa responsabilité à l'égard des tiers et du pouvoir adjudicateur en cas d'accidents ou de dommages causés par la conduite des prestations ou les modalités de leur exécution.

La garantie devra être suffisante et illimitée pour les dommages corporels. Les transports sont effectués sous la responsabilité du titulaire. Celui-ci doit être assuré pour ces transports.

Le titulaire s'engage à informer sans délai le pouvoir adjudicateur de toute modification de son contrat d'assurance.

ARTICLE 8 – PRIX ET REGLEMENTS

Tous les tarifs s'entendent en euros et en HT. Les prix sont forfaitaires, fermes et réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales, ou autres frappant obligatoirement la prestation ou la fourniture, ainsi que le cas échéant, tous les frais afférents notamment au conditionnement et au transport.

Le règlement des prestations sera effectué après achèvement complet de celles-ci et à réception de la facture.

ARTICLE 9 - CORRESPONDANCES

Afin de faciliter l'exécution des prestations et pour assurer un suivi de qualité du marché, le titulaire s'engage à désigner dans sa proposition les coordonnées précises (nom, adresse, n° de téléphone fixe et portable, de fax, adresse mail) d'un représentant de son entreprise qui devra être joignable facilement sur les horaires du temps de travail.

ARTICLE 10 – REGLEMENT DES LITIGES

Les litiges éventuels sont réglés par les lois et règlements du droit français. En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution du présent marché, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de litige, les parties désignent d'un commun accord la compétence du Tribunal administratif de Grenoble.

Les contestations qui pourraient survenir entre la CMA Isère et le titulaire du marché ne pourront en aucun cas ou pour quelque motif que ce soit, être invoquées par ce dernier pour cause d'arrêt ou de suspension même momentanée des prestations.

ARTICLE 11 - RESILIATION

Le présent marché peut être résilié à tout moment par la personne publique, sans qu'il y ait faute du titulaire, sous réserve d'un préavis de trois mois signifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Si du fait d'évènements extérieurs relevant d'un cas de force majeure entraînant la fermeture des locaux (incendies, inondations, catastrophes naturelles), la CMA Isère se réserverait le droit de résilier le marché sans que le titulaire puisse prétendre à une indemnité.

De même la CMA Isère peut résilier de droit le marché en cas de mauvaise qualité constatée lors de la prestation. La résiliation deviendra effective après que le titulaire ait été informé de la sanction envisagée et invité à présenter ses observations dans un délai de quinze (15) jours après notification sans que le titulaire puisse prétendre à une indemnité.

ARTICLE 12- REMISE DES OFFRES

La date de remise des offres est fixée au :
22 septembre 2017
à onze heures (11h)
terme de rigueur
au siège de la CMA Isère à Grenoble.

Les plis contenant les offres seront transmis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal ou remis au pouvoir adjudicateur contre récépissé, conformément aux dispositions de l'article 6 du règlement de consultation, à l'adresse citée ci-après :

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'ISERE
M. LE PRESIDENT
« Marché public relatif à la réalisation du journal de la CMA Isère »
ZAC Bouchayer-Viallet
20 rue des Arts et Métiers
CS 20055
38026 GRENOBLE Cedex 1

Toute offre reçue postérieurement à la date limite de réception sera rejetée.

Les horaires d'ouverture de la CMA Isère – Site de Grenoble sont du lundi au jeudi : 8h30 à 12h et 13h à 16h et le vendredi : 8h30 à 12h.